

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 28 avril 2010

Nombre de membres

l'an deux mil dix

En exercice 15

et le vingt huit avril

Présents 12

Votants 12

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

20 avril 2010

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Marcel SERGENT – Guy LE BERRE - Michel LE BARS – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Annie JULIEN – Emmanuelle RASSENEUR – Bernard TROALEN – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN.

Absents : Eric LE BARS – Eric BIGOT – Jean-Yves BOZEC

Objet de la délibération

Convention d'autorisation générale des poursuites par voie de commandement et saisie

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à la demande de Madame Claudie PANSART, trésorière, au Conseil Municipal la signature d'une convention entre la Commune de Gourlizon et la Trésorerie de Plogastel-Saint-Germain l'autorisant à effectuer les poursuites par voie de commandement et saisie sans autorisation préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention d'autorisation générale des poursuites par voie de commandement et saisie, entre la Commune de Gourlizon et la Trésorerie de Plogastel-Saint-Germain.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Guy MARZIN